

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020 A 20H00
Salle Polyvalente de Buléon (Grande Salle)

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Etaient présents : Pierre BOUEDO, Gilles CHAMAILLARD, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Hélène DREANO, Nadine GUEREC, Pascal HAYS, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Hervé LE GAL, Virginie LE LABOURIER, Marie-Dominique LE POUL, Delphine LE ROUX, Sébastien LEGO, Guénhaël THOMAS.

Excusé (s) :

ORDRE DU JOUR

1) Mise en place du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral suite aux élections municipales du 15 mars dernier se sont réunis sur convocation conforme à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire, a déclaré la séance ouverte, a appelé les membres du Conseil Municipal, a donné lecture des procès-verbaux et a déclaré installer les conseillers municipaux dans leurs fonctions, Messieurs Pierre BOUEDO, Gilles CHAMAILLARD, Pascal HAYS, Jean-François KERDAL, Hervé LE GAL, Sébastien LEGO, Guénhaël THOMAS, Mesdames Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Hélène DREANO, Nadine GUEREC, Isabelle LANTRIN, , Virginie LE LABOURIER, Marie-Dominique LE POUL, Delphine LE ROUX.

Le conseil municipal désigne Madame Isabelle LANTRIN, secrétaire de séance et désigne deux assesseurs, Mesdames Laurence DREANO et Hélène DREANO.

2) Election du maire.

Monsieur Pierre BOUEDO, le plus âgé des membres du conseil prend la présidence.

Après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BOUEDO invite le conseil à procéder à bulletin secret à l'élection du Maire.

Les membres nouvellement installés procèdent au vote.

Nombre de votants : quinze

Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro

Nombre de suffrages blancs : zéro

Nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

Ont obtenu :

- BOUEDO Pierre : quinze voix

Monsieur BOUEDO Pierre a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3) **Détermination du nombre d'adjoints.**

Le Président de la séance indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal **maintient à l'unanimité**, le nombre des adjoints à trois.

4) **Election du 1^{er} adjoint au maire.**

Sous la présidence de BOUEDO Pierre, élu Maire, invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints tout en rappelant que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence du maire à l'élection du Premier adjoint.

Nombre de votants : quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro
Nombre de suffrages blancs : un
Nombre de suffrages exprimés : quatorze
Majorité absolue : huit

Ont obtenu :

- DREANO Laurence : une voix
- LE GAL Hervé : treize voix

Monsieur Hervé LE GAL a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

5) **Election du 2^{ème} adjoint au maire.**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence du maire à l'élection du deuxième adjoint.

Nombre de votants : quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro
Nombre de suffrages blancs : zéro
Nombre de suffrages exprimés : quinze
Majorité absolue : huit

Ont obtenu :

- HAYS Pascal : douze voix
- KERDAL Jean-François : deux voix
- LANTRIN Isabelle : une voix

Monsieur Pascal HAYS a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

6) **Election du 3^{ème} adjoint au maire.**

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence du maire à l'élection du troisième adjoint.

Nombre de votants : quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro
Nombre de suffrages blancs : zéro
Nombre de suffrages exprimés : quinze
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- KERDAL Jean-François : une voix
- LANTRIN Isabelle : une voix
- LE LABOURIER Virginie : douze voix
- LE POUL Marie-Dominique : une voix

Madame Virginie LE LABOURIER a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

7) Lecture de la charte de l'élu.

Monsieur Pierre BOUEDO, Maire élu, fait à présent lecture de la charte de l'élu au conseil municipal nouvellement installé.

La prochaine séance aura lieu le 8 juin 2020 à 20 heures à la Salle Polyvalente (grande salle).

Fin de séance à 20 heures 45.